

PROJET DE LOI

N° 42

adopté

le 13 décembre 1977

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

---

---

# PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT APRÈS DÉCLARATION D'URGENCE

*autorisant la ratification du Protocole financier entre la Communauté économique européenne et la Grèce, ensemble un Echange de lettres, signé à Bruxelles le 28 février 1977.*

---

*Le Sénat a adopté, en première lecture, après déclaration d'urgence, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 24 et 71 (1977-1978).

Article unique.

Est autorisée la ratification du Protocole financier entre la Communauté économique européenne et la Grèce, ensemble un Echange de lettres, signé à Bruxelles le 28 février 1977, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 13 décembre 1977.*

Le Président,

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 24 (1977-1978), Sénat.